



Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 27 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Chambon sur Voueize, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Cécile CREUZON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 mars 2025

Présents : Nicolas BESSON, Muriel BOUCHARD, Christine BOUSSAGEON, Cécile CREUZON, Maria DUSSAT, Nadine GAUSSÉ, Didier GIRAUD, Jérémie GORSSE, Olivier NORE, Marie-Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER, Claude TOURAND.

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Maria DUSSAT

Nombre de conseillers : en exercice :14 présents : 14 votants :14

Approbation du procès-verbal :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 février 2025 est approuvé à la majorité avec une abstention et une remarque : paragraphe chemins de randonnées, il convient de lire « La Chassignole » et non « La Chassagne ».

Ordre du jour :

1. Éclairage du Stade
2. CREUSALIS
3. Location RDC ex étude - Brocanteur
4. Logement Bâtiment SDA
5. Maison LEGOUIC
6. Santé – Prévoyance
7. Divers

1. Éclairage du Stade

Le 14 mars Madame le maire et ses adjoints ont rencontré l'entreprise MUSCO représentée par Monsieur Daguet en compagnie de Monsieur Dalby (ex entreprise Carré).

Madame Le Maire rappelle les différents courriers échangés :

- Le 15 janvier : Lettre recommandée avec accusé de réception demandant au liquidateur de fournir le règlement de liquidation de l'entreprise Carré.
- Le 4 février : Lettre recommandée avec accusé de réception demandant au liquidateur ses intentions à propos des suites données au marché « Éclairage du stade »
- Courrier de renonciation du marché adressé à la Société SOBECA après réception de la renonciation de ladite entreprise.

Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson
Commune de Chambon sur Voueize

La commune est désormais libre de reprendre le marché avec les entreprises de son choix.

Nouveaux devis :

- Devis VRD : Romanet : 24030€ HT / SOCALEC : 29340€
- Eclairage : SOCALEC : 20860€ HT / CE2 : 23060€ HT
- Fournitures : MUSCO : 50250€ HT
- Prestation de MUSCO : 4000€ HT

Au vu des conséquences et risques encourus suite à la liquidation de l'Entreprise CARRÉ, les élus décident à l'unanimité de poursuivre le projet en choisissant les entreprises présentant les devis les moins disants : l'entreprise ROMANET, l'entreprise SOCALEC et la société MUSCO.

Le solde de ce nouveau marché s'élève à 99 140 € HT.

Une différence de plus de 10 000 € est à prévoir par rapport au projet initial soit +7.8% du marché total.

2. CREUSALIS

Les travaux de construction des 5 logements Creusalis rue du Faubourg de Limoges (2 T3 et 3 T2) débuteront à la fin du mois d'avril.

Lors du prochain Conseil Municipal, Madame le Maire présentera la convention liant la commune et Creusalis (rétrocession de la route, garantie des emprunts Creusalis, modalités de participation financière de la Commune).

3. Location RDC ex étude – Brocanteur

Monsieur Michel PERRET, brocanteur-antiquaire à Jarnages souhaite louer le rez de chaussé contigüe à la Mairie, libre depuis le déménagement de l'Étude Notariale avenue Georges Clémenceau. Une convention sous forme de « bail précaire » d'1 an renouvelable par tacite reconduction sera signée.

L'entrée du magasin se ferait côté Jardin public de l'Abbatiale.

Le conseil accepte à l'unanimité la location à partir du 1^{er} Avril avec un loyer mensuel de 160€ et la gratuité le 1^{er} mois, nécessaire au nettoyage et à l'installation du commerce.

4. Logement Bâtiment Salle des Associations

Lors du dernier conseil municipal, la location du logement au-dessus de la salle des associations pour un loyer de 300€ à partir du mois de Mai a été votée.

L'électricité est à refaire. Le devis de YannElec s'élève à 7378 € HT.

Accepté à l'unanimité.

5. Maison LEGOUIC

Monsieur Étienne BROSSELDARD-FAIDHERBE a envoyé deux courriers en RAR pour faire part de son inquiétude quant aux dégâts que pourrait induire le trou dans la toiture mitoyenne à la sienne de la maison appartenant à M. LEGOUIC.

La procédure de mise en péril comprend différentes étapes qu'il faut respecter.

En attendant, les briques de la cheminée tombent sous la pression de l'antenne télé.

Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson
Commune de Chambon sur Voueize

Suite aux conseils en matière de bâtiment :

- Il serait nécessaire d'ôter de façon urgente l'antenne et le haut de la cheminée. Madame le Maire a fait un courrier en ce sens à Monsieur LEGOUIC. Dès l'accord écrit du propriétaire, la Mairie fera le nécessaire.
- Le mur mitoyen de M. BROSELARD-FAIDHERBE n'est pas mouillé.

Madame le Maire a fait un courrier à l'ABF expliquant la situation de ce quartier ancien dans lequel plusieurs maisons sont en très mauvais état.

M. LEGOUIC a déposé un dossier d'aide de l'ANAH (possibilité d'une aide de 75% du total des travaux plafonné à 50 000 €).

Suite à une question posée aux services préfectoraux, Madame le Maire a eu confirmation qu'aucune aide financière ne peut être apportée par une collectivité pour un « motif d'intérêt privé ».

Si la commune devait acheter la maison pour faire cesser le péril et refaire la toiture, la seule aide financière serait une subvention minime de la Fondation du Patrimoine.

Monsieur Claude TOURAND propose une réunion avec un représentant de l'ANAH, le propriétaire et la Commune.

6. Santé – Prévoyance

La loi oblige les collectivités à participer aux coûts des contrats santé et prévoyance des agents à hauteur minimum de 15€ pour la santé et 7€ pour la prévoyance à condition que les contrats soient labellisés.

Le Centre de gestion proposera un contrat pour chacun des risques. Les agents devront choisir entre leur contrat personnel et celui du centre de gestion mais la commune ne pourra participer que pour une seule des deux solutions.

Le conseil municipal accepte.

7. Divers

➤ Lotissement Moulin Ferrare

Trois ventes sont toujours en cours.

Monsieur Claude TOURAND précise qu'il est souhaitable d'intégrer sur chaque acte de vente différents points :

- Construire dans les trois ans
- Interdire de revendre avec un bénéfice
- Si arrêt des travaux : intérêts à verser à la commune.

➤ SCI Coquelicot

Madame le Maire a assisté à la seconde expertise judiciaire en présence de l'avocat de la Commune Maître DIAS.

À la demande de l'expert deux devis ont été réalisés pour des travaux de canalisation des eaux pluviales (Ets. BENITO & EUROVIA).

La pompe défectueuse sera changée et il sera noté que cela n'engage pas la responsabilité de la Commune.

Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson
Commune de Chambon sur Voueize

➤ **Carte Communale**

Une troisième réunion a eu lieu en Visio avec la DDT.

Les propositions de Monsieur NORRITO de l'agence SCALE ont obtenu l'assentiment de la DDT.

Concernant la Zone Industrielle et Artisanale, la pose de panneaux photovoltaïques est conditionnée à un projet agricole.

Madame le Maire indique aux élus que la prochaine réunion aura lieu à Chambon en présence de l'ABF, la DDT, Monsieur NORRITO et de la Commune et que le dossier complet est à la disposition des élus au secrétariat de la Mairie.

➤ **Crèche**

Lors d'une réunion « Commission d'attribution des places en Crèche », il a été mentionné la baisse des effectifs dans toutes les crèches dont celle de Chambon sur Voueize

Les locaux de la crèche ne sont plus aux normes et la PMI donne deux ans à la Com-Com pour les rendre conforme. Il a été évoqué l'abandon de la mise aux normes de la crèche (au profit de celle d'Évaux qui bénéficierait de subventions CAF en cas d'augmentation de la capacité d'accueil). Des travaux avec plan ont été régulièrement annoncés pour déplacer la crèche vers les locaux de l'école de Chambon sur Voueize en parallèle de la réfection des sanitaires de ces derniers.

La situation est inquiétante et les orientations de la Com-Com doivent tenir compte de l'importance du maintien d'une crèche pour assurer l'attractivité de la Commune.

Une réunion a lieu demain 28 mars ayant pour objet le bilan du fonctionnement des services, des actions réalisées et des projections pour les années à venir.

La Commune sera présente et plaidera la cause de la crèche de Chambon sur Voueize.

➤ **École**

L'école de Lussat ne ferme plus.

Lors de la réunion du CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale) concernant la carte scolaire il a été évoqué le fait que cela pouvait avoir comme conséquence une fermeture de classe à Chambon sur Voueize à la rentrée.

Madame la Préfète a rassuré Madame le Maire : aucune classe ne sera fermée à Chambon à la rentrée 2025.

➤ **Radon**

Les mesures du radon effectués en Juin 2024 sont inférieures au seuil d'alerte qui est de 300 Becquerels/m3 (Bq/m3). Ce contrôle est valable 10 ans.

➤ **Rue du Boulevard – Rue de la Couture**

Les panneaux signalétiques sont achetés.

Il sera ajouté « Sauf Riverains » sur le sens interdit posé rue du Boulevard.

Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson
Commune de Chambon sur Voueize

- De nouvelles boîtes de « sacs à crottes » ont été achetées pour un montant de 1400€.
- **Fêtes et Foires**
 - Foire aux plants : Dimanche 18 Mai 2025.
Les producteurs locaux recevront un mail pour l'invitation à participer.
 - Marché Nocturne : Vendredi 11 Juillet 2025
Marché organisé par l'association « Bienvenue à la Ferme ».La commune doit financer l'animation musicale, les recherches d'un groupe de musiciens de rue sont en cours.
- **Réparation de l'harmonium.**

Il est demandé que soit remercié Monsieur BLUNDEL et son fils Quintus pour ce travail.
Cela sera fait lors d'une prochaine manifestation.
- **Licence IV**

Pour mettre un terme à des rumeurs, Madame le Maire précise que la licence louée à Marie-Françoise HAYEZ gérant le café L'Alibi ne sera, en aucun cas, attribuée aux prochains propriétaires des Estonneries.
Madame le Maire rappelle aux élus leur devoir de réserve.
Monsieur Claude TOURAND demande, lui, la Vérité envers les administrés.
- Les résultats INSEE du recensement des habitants de Chambon sur Voueize annoncent une population de 845 habitants au 01/01/2025.
- **Prochaines réunions :**
 - Jeudi 03 avril à 19h00 : Commission Finances, Madame le Maire invite tous les élus à y participer.
 - Lundi 14 Avril (heure à préciser) vote du Budget.
- **Concours Géocaching :**

La ville de Chambon sur Voueize a été battue par Penne d'Agenais (47)
- Monsieur Claude TOURAND demande :
 - Qui fait partie de la Commission d'accessibilité : Il n'y pas de commission d'accessibilité dans la commune.
 - Où en est le dossier du chemin de Maurissard : Madame Maria DUSSAT va s'y rendre
Lundi 31 mars 2025.

La séance est levée à 20H15.

Le Maire
Cécile CREUZON



La secrétaire de séance
Maria DUSSAT

